

# LE CHASSEUR HAUT-MARNAIS



Revue trimestrielle de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne | Mars 2020 | N° 68


# SOMMAIRE

- 03 /** - Edito
- 04 /** - Exposition des Trophées 2020
- 06 /** - Assemblée Générale 2020
- 07 /** - Du 1<sup>er</sup> au 15 mars :  
saisir sa demande de plan de chasse
- 08 /** - Financement du budget dégâts :  
trouver des solutions supportables !
- 10 /** - Evolution des barèmes d'indemnisation
- 11 /** - La réforme nationale et ses premiers effets  
sur les permis délivrés en Haute-Marne  
- L'Office Français de la Biodiversité
- 12 /** - Assurance chasse  
Un chasseur sachant chasser est bien assuré !
- 13 /** - Un point sur l'efficacité d'un drone  
pour compter le grand gibier
- 14 /** - Nomination des Lieutenants de Louveterie
- 16 /** - Mesures envisageables pour réduire  
les collisions avec les ongulés
- 17 /** - Calendrier des réunions et des formations 2020
- 21 /** - Les rencontres Saint-Hubert
- 22 /** - Plantations de haies 2019/2020 :  
les chantiers reprennent
- 24 /** - Enregistrement obligatoire de certaines  
espèces sur un fichier national  
- Quatre chasseurs à courre agressés  
et un blessé grave
- 25 /** - La biodiversité en France
- 26 /** - Le lièvre : une espèce qui mérite  
notre attention
- 27 /** - Veille sanitaire
- 28 /** - Analyses SAGIR 2019
- 29 /** - Le GIC du Val mise sur la sécurité  
- Stage à l'école de chasse du domaine  
de Belval
- 30 /** - Magnifique sanglier repéré au gîte  
- Un jeune chasseur comblé
- 31 /** - Sangliers : une saison exceptionnelle
- 32 /** - La recherche au sang du grand gibier blessé
- 33 /** - Débuts prometteurs
- 34 /** - Sanglier aux olives à la Toscane  
- Dates à retenir
- 35 /** - Chassadapt



**Directeur de la publication :**  
M. Thomas CORVASCE Président de la Fédération.  
Dépôt légal 244 - ISSN : 0981-8871  
Numéro de CPPAP 0520 G 88877

**Rédaction et administration :**  
Siège de la Fédération  
16, rue des Frères Parisot - BP 137 - 52004 CHAUMONT CEDEX  
Tél. 03 25 03 60 60 - Fax 03 25 32 12 59  
E-Mail : [technique@fdc52.fr](mailto:technique@fdc52.fr) - [www.fdc52.fr](http://www.fdc52.fr)  
N° INSS 1250-4408

**Photo de couverture :** D. BOURRICARD FDC 52  
**Crédits photos :** FDC 52 et D. GEST  
**Conception et réalisation :**  
Imprimerie du Petit-Cloître - Chaumont-Langres 



L'année 2020 s'annonce délicate car après avoir pleinement profité de populations sangliers très abondantes, pour le plus grand plaisir des chasseurs, il va falloir maintenant assumer collectivement le coût des dégâts.

Privés de nourriture naturelle et acculés par un été particulièrement sec, ils ont ravagé les cultures dès l'automne et ont poursuivi pendant l'hiver leur œuvre dévastatrice.

Il faut maintenant trouver des recettes pour financer le budget dégâts. Le groupe de travail que j'ai réuni courant décembre s'y est attelé en sachant que l'exercice est difficile et qu'il sera nécessaire d'augmenter la mutualisation pour passer ce mauvais cap.

Vous prendrez connaissance dans ce numéro des trois hypothèses envisagées qui font l'objet, pour certaines, d'un fort retour de la solidarité afin de ne pas asphyxier définitivement les équipes de chasse.

Personne ne pourra être satisfait tant l'effort demandé sera conséquent mais il est de notre responsabilité d'assumer nos obligations réglementaires et de pouvoir couvrir les indemnités des dégâts dues aux agriculteurs.

Il conviendra aussi dès le printemps de se remobiliser pour préserver les semis de maïs et de pois en combinant agrainage dissuasif et pose de clôtures électriques. Nous devons sans doute faire face à cette situation sur deux/trois saisons pour revenir à un équilibre acceptable pour tous les partenaires.

Le Président,  
**Thomas CORVASCE**

# EXPOSITION DES TROPHÉES 2020

Ce nouveau rendez-vous est programmé les 28 et 29 mars 2020 à l'Abbaye d'Auberive. Le public pourra admirer les trophées de cerf et chevreuil récoltés lors de la dernière saison de chasse mais aussi profiter du marché du terroir et des différentes animations prévues durant tout le week-end.

L'ouverture de la manifestation interviendra dès 10 heures le samedi matin avec l'organisation de l'Assemblée Générale de l'Association des Piégeurs. Plus de 70 exposants (commerçants, artisans, associations, etc...) sont attendus et investiront les locaux mis à disposition au sein de l'Abbaye d'Auberive.

Le Rallye-Nature dévolu aux enfants âgés de 7 à 11 ans se déroulera le samedi après-midi entre 14 h et 16 h. Des animateurs les accueilleront tout au long du parcours. Chaque participant recevra un lot offert par la FDC 52 à l'issue de l'épreuve.

Le vide-greniers organisé le dimanche par le Foyer Rural d'Auberive est reconduit. Les visiteurs pourront ensuite accéder à l'Abbaye dès 9 heures. Les plus belles mues de cerfs ramassées en Haute-Marne seront présentées à partir de 10 heures.

Christian Bolmont assurera des visites commentées de l'exposition des trophées de cerfs.

Les trompes de chasse animeront en permanence les différentes travées. Un questionnaire distribué par la FDC 52 servira de fil conducteur pour la visite et permettra aux participants de gagner des lots offerts par les exposants. Les photographes, peintres et sculpteurs exposeront sur le thème de la nature et de la faune sauvage. Chasseurs et non chasseurs prendront une nouvelle fois plaisir à



participer à cette manifestation et peut-être aussi à déjeuner sur place.

La question des parkings souvent soulevée a trouvé une réponse adaptée grâce aux espaces dévolus à cette intention, situés à proximité immédiate. Laissez-vous guider par les pancartes.

## LE DÉPÔT DES TROPHÉES DE CERFS

Les propriétaires de trophées de cerfs doivent les déposer au siège de la FDC 52 à Chaumont du 9 au 20 mars 2020.

## EXPOSITION DES TROPHÉES DE BROCARDS

L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier organise la présentation des trophées de brocards récoltés en été. Ceux prélevés en battue pourront éventuellement être présentés. Les trophées identifiés avec les nom, prénom du propriétaire et le n° du massif forestier, devront être acheminés, avant le 14 mars 2020, auprès des correspondants locaux de l'ADCGG 52 répartis ainsi.

### POINTS DE COLLECTE

- Francis Douville - 17 Rue de Richebourg - 52120 Châteauvillain - 06.48.11.00.59
- Frédéric Lataxe - 4 Rue des Charmilles - 52320 Froncles - 06.86.16.22.01
- Yannick Chabrolle - 21 Rue Côte Bardin - 52220 Montier en Der - 06.12.41.19.53.
- Dominique Corbeau - 24 Rue de Touraine - 52800 Mandres la Côte - 06.87.62.25.83
- Sébastien Collignon - 3 Rue du Moulin à Vent - 52190 St Broingt les Fosses - 07.66.29.95.01
- Frédéric Piquet - 1 Rue Ménissier - 52110 Cirey sur Blaise - 06.45.42.30.36
- Sylvain Mussy - 20 Rue Pasteur - 52000 Chaumont - 06.85.43.90.59
- Bertrand Aussant - 6 Rue Géard - 52400 Vicq - 03.25.90.82.67
- Marc Dufour - 1 Rue des Vergers - 52190 Villiers les Aprey - 06.74.27.01.69

Un appel téléphonique préalable pour convenir d'un rendez-vous est vivement conseillé.

# EXPO DES TROPHÉES MARCHÉ DU TERROIR

## 28 ET 29 MARS 2020

ABBAYE D'AUBERIVE

PLUS DE 70 EXPOSANTS

**ENTRÉE GRATUITE**

RALLYE NATURE SAMEDI APRÈS-MIDI

VIDE-GRENIERS DIMANCHE



TÉL. 03 25 03 60 60

**ARTISANAT - RESTAURATION - ANIMATIONS - CADEAUX**



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2020

Tous les chasseurs sont invités à participer à l'Assemblée Générale de la FDC 52 qui aura lieu le samedi 25 avril à la salle de spectacles de Nogent. Les adhérents devront retirer leur bulletin de vote entre 8 h et 8 h 30 pour un début des travaux fixés à 9 h.

L'actualité particulièrement fournie avec les premiers effets de la réforme de la chasse et le financement des dégâts de grand gibier devraient mobiliser cette année de nombreux chasseurs.

## L'ORDRE DU JOUR

- Rapport moral
- Rapports financiers des comptes clos au 30 juin 2019
- Rapport d'activité
- Fixation des prix : vignettes, bracelets, contributions, cotisations et taxes
- Proposition de fixation des dates d'ouverture et fermeture pour la prochaine campagne
- Présentation des budgets prévisionnels 2020/2021
- Vote des résolutions
- Renouvellement commissaire aux comptes
- Adoption des modifications des statuts
- Réponses aux questions reçues
- Questions diverses.

Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour, elle doit être présentée, soit par le Conseil d'Administration, soit par au moins 50 adhérents à la FDC 52 pour la saison cynégétique en cours et adressée par écrit par lettre avec accusé de réception.

Le dossier comprenant toutes les informations utiles pour participer à cette Assemblée Générale sera adressé aux adhérents courant février.

Les questions comme les dossiers de vote doivent être :

- Soit déposés au siège de la FDC 52 pour le vendredi 3 avril 2020 à 17 heures dernier délai.
- Soit postés le samedi 4 avril 2020 dernier délai, le cachet de la poste faisant foi.

Les comptes 2018/2019 seront disponibles sur le site de la fédération [www.fdc52.fr](http://www.fdc52.fr), 20 jours avant l'Assemblée Générale.

**Un tableau de simulation des hypothèses de financement est disponible sur notre site.**

Tous les chasseurs sont invités à assister à cette réunion qui permettra de dresser le bilan des actions réalisées mais aussi de se projeter pour préparer l'avenir de la chasse haut-marnaise.



# MIRADOR MELMAR

**Kit en métal brut à boulonner - Dimensions plancher 1m00x1m00**  
**Barre de renfort pour plancher**  
**Barres pour siège coulissant - Montage facile**

**TARIFS : Hauteur 1m00 139,00 TTC**  
**Hauteur 1m30 159,00 TTC**  
**Hauteur 1m60 179,00 TTC**

Remise de 5% sur présentation du permis de chasser validé à la FDC 52

Mirador hauteur 1m00 exposé à la FDC 52

**Contacts : 06 70 64 67 06 ou 06 07 02 78 92**

**Mail : sas.fmsc@outlook.com**



Brevet Français N°1455367/FR3022108  
Produit 100% Français  
Solidité certifiée Bureau Veritas  
N° Siret82919726800016  
TVA INTRA FR44829197268



# DU 1<sup>ER</sup> AU 15 MARS : SAISIR SA DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

La saisie des demandes de plan de chasse sur l'Espace Adhérent est une procédure bien intégrée par les adjudicataires du département. Il est utile, malgré tout, de rappeler quelques informations importantes car cette démarche constitue un passage obligé pour disposer à temps des bracelets.

Le transfert de compétence de la DDT (Direction Départementale des Territoires) à la FDC 52 suite à la réforme de la chasse ouvre une période de transition. La FDC devient ainsi l'interlocutrice unique pour le plan de chasse avec la charge de travail supplémentaire que cela représente.

Vers le 20 février, un mail informera les adjudicataires de l'activation de la fenêtre de saisie des demandes de plans de chasse du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2020. **Passée cette date, l'accès ne sera plus possible** et rendra compliqué l'obtention d'un plan de chasse pour les retardataires.

Pour les forêts domaniales, c'est uniquement l'Office National des Forêts qui est habilité à saisir les informations.

**Une demande de mutualisation** des arrêtés de plan de chasse pour des territoires situés dans **une même unité de gestion** a été rendue possible par le nouveau schéma\*. Elle fera l'objet d'un contrôle pour en vérifier la pertinence. C'est une autorisation annuelle écrite, toujours signée par la DDT, qui permettra ensuite à l'adjudicataire de mettre en œuvre cette mutualisation. L'imprimé est disponible sur le site [www.fdc52.fr](http://www.fdc52.fr) dans la rubrique " Plan de chasse – Réglementation / Arrêtés", mais il devra parvenir à la FDC 52 **au plus tard le 15 mars 2020**.

Pour les forêts en cours de location, l'adjudicataire

sortant est tenu de saisir la réalisation des tableaux. Par contre, c'est le propriétaire qui devra faire la demande. Ne disposant pas de moyen d'accès à un Espace Adhérent, il devra prendre contact avec la Fédération des Chasseurs au 03 25 03 60 60.

Pour un même demandeur, si la surface du territoire est susceptible d'être modifiée, il faut impérativement le préciser en cochant la phrase "Mon parcelaire a été modifié depuis ma dernière déclaration" sur l'Espace Adhérent. Si cela concerne des surfaces supplémentaires, **les justificatifs de plan de chasse** devront être adressés **avant le 15 mars 2020** à la FDC 52. Passée cette date, les nouvelles surfaces ne pourront être intégrées par la FDC que pour la saison suivante soit en 2021/2022.

Attention ! En application d'un arrêté préfectoral datant de 2007, "toute modification de territoire qui ne concerne pas au moins 5 ha d'équivalent bois ne sera prise en compte qu'au bout de 3 ans, à l'exception de l'addition de parcelles qui permettent de relier deux lots de chasse".

L'instruction des demandes de plan de chasse constitue un travail long et fastidieux qui impose de connaître au plus tôt les surfaces concernées. Le non-respect des échéances peut par contre retarder considérablement la délivrance des bracelets pour la chasse à l'approche voire pour la chasse en battue.

## RAPPEL

Toute facture de plan de chasse 2019/2020 qui n'aura pas été réglée entraînera le blocage de l'obtention des plans de chasse pour la saison 2020/2021.

## PAIEMENT

Depuis plusieurs années, vous avez la possibilité de régler vos factures de plan de chasse en plusieurs fois par chèques. Les paiements pourront être échelonnés jusqu'au mois de décembre.

## BRACELETS NON UTILISÉS

Nous invitons les bénéficiaires de plan de chasse à nous restituer les bracelets non utilisés afin de les recycler.

## PLAN DE CHASSE LIÈVRE

Les détenteurs de droit de chasse dans l'emprise du GIC du Sud Haut-Marnais sont soumis à un plan de chasse pour le lièvre. L'accès à la saisie est retardée début avril de façon à ce que les chasseurs disposent des résultats de comptage (courant mars) pour dimensionner leur demande.

\* Document pouvant être téléchargé sur votre Espace Adhérent.

# FINANCEMENT

## DU BUDGET DÉGÂTS : TROUVER DES SOLUTIONS SUPPORTABLES !

Le groupe de travail départemental s'est réuni le jeudi 19 décembre 2019 pour prendre connaissance du bilan de l'exercice dégâts 2018/2019 et dégager des pistes de financement.

C'est sans surprise que les participants ont découvert le montant d'indemnités qui atteint la somme exceptionnelle d'1.26 million d'euros portant à près de 2.14 millions d'euros les dépenses du compte dégâts qu'il faut financer.

Ce sont les dernières dépenses connues correspondant aux indemnités payées aux agriculteurs pour les dégâts causés entre le 1er juillet 2018 et le 30 juin 2019 (dossiers ouverts). A cela s'ajoutent les frais d'estimateurs qui y sont liés, les frais de gestion, la prévention, les frais de plan de chasse pour la même période 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019. Ces dépenses seront payées via la contribution dégâts de l'exercice 2020/2021. Par conséquent, face à ces dépenses, on met les recettes prévues dans l'exercice 2020/2021 (recettes des plans de chasse, bracelets, timbre grand gibier).

Une fois mises en parallèle, les dépenses 2018/2019 et les recettes prévues 2020/2021, on obtient un solde positif ou négatif. C'est ce solde négatif qui engendre une contribution dégâts.

Afin de bien être clair, une contribution dégâts vous est demandée sur la saison 2020/2021 pour payer les derniers dégâts connus de 2018/2019. Le

diviseur sera donc le nombre de sangliers de la saison 2018/2019.

Par ailleurs, la combinaison des restitutions financières opérées ces dernières années et des résultats successifs déficitaires a consommé toutes les réserves financières disponibles comme cela était demandé depuis 5 ans en Assemblée Générale. Les propositions doivent donc couvrir, cette année, l'ensemble des dépenses et nécessitent un effort décuplé pour atteindre l'objectif d'équilibre.

Les différents leviers pour calculer la contribution dégâts dépendent des recettes 2020/2021 donc principalement des prix de bracelets cervidés (mutualisation de l'effort) ou sangliers (responsabilisation).

La première hypothèse opérée sans mutualisation de cet effort, avec des prix de bracelets chevreuil, sanglier et cerf identiques à 2019/2020 sauf pour le bracelet CEF passant de 100 € à 150 €, entraîne des montants de la contribution dégâts par zone compris entre 0 € et 198.43 € dont 4 zones à plus de 120 €.





Deux autres propositions ont ensuite été formulées en partant du principe que la contribution dégâts serait plafonnée. L'hypothèse 2 intègre un bracelet CHI à 25 €, un bracelet SAI à 40 € et les bracelets CE identiques à l'an dernier sauf le bracelet CEF à 150 € et le plafonnement à 120 € des contributions dégâts.

L'hypothèse 3 s'appuie sur un bracelet CHI à 20 €, le bracelet SAI à 25 € et les bracelets CE identiques sauf le bracelet CEF à 150 € et une taxe ha à 1 € / ha de surface pondérée pour mutualiser le coût de la contribution dégâts qui sera plafonnée à 120 €.

Dans tous les cas, l'effort financier demandé sera considérable et justifie pourquoi la Fédération s'est mobilisée très tôt pour demander aux chasseurs d'augmenter sensiblement les prélèvements de sangliers.

Nous venons sans doute de vivre la plus belle saison de chasse au sanglier mais on voit maintenant que cette abondance génère des coûts que l'on peut difficilement assumer ensuite.

Vous pouvez faire toutes les simulations pour votre territoire grâce à un fichier mis à votre disposition sur le site [www.fdc52.fr](http://www.fdc52.fr)

Ex : M. Dupont a un territoire de 150 ha de bois et 100 ha de plaine sur la zone de Chaumont. Il a eu **10** sangliers attribués en 2018/2019.

Pour la saison 2020/2021, M. Dupont demande **5** bracelets SAI et **10** bracelets CHI. Il aura à payer selon les hypothèses :

|   | Hypothèse 1                              | Hypothèse 2                              | Hypothèse 3  |
|---|--|--|--|
| <b>Contribution dégâts</b>  | 62.33 € X <b>10</b><br>= <b>623.30 €</b> | 41.82 € X <b>10</b><br>= <b>418.20 €</b> | 33.44 € X <b>10</b><br>= <b>334.40 €</b>                                     |
| <b>Bracelets SAI 20/21</b><br>(prix des bracelets pour toute la saison 20/21) | 25 €<br>25 € X <b>5</b> = <b>125 €</b>   | 40 €<br>40 € X <b>5</b> = <b>200 €</b>   | 25 €<br>25 € X <b>5</b> = <b>125 €</b>                                       |
| <b>Bracelets CHI 20/21</b>  | 20 €<br>20 € X <b>10</b> = <b>200 €</b>  | 25 €<br>25 € X <b>10</b> = <b>250 €</b>  | 20 €<br>20 € X <b>10</b> = <b>200 €</b>                                      |
| <b>Taxe ha</b><br>Nb ha bois X 1 €<br>Nb ha plaine X 0.20 €                   | -  | -  | 150 ha bois X 1 € = 150 €<br>100 ha plaine X 0.20 € = 20 €<br>= <b>170 €</b> |
| <b>TOTAL</b>  | <b>948.30 €</b>                          | <b>868.20 €</b>                          | <b>829.40 €</b>  |

**Armurerie  
CHASSE TIR 52**

35 avenue de la République - 52100 Saint-Dizier  
Tél. 03 25 56 58 23 - [chassetir@orange.fr](mailto:chassetir@orange.fr)

**ARMES : REMISE DE 10% - OPTIQUES : REMISE DE 15% - VÊTEMENTS : REMISE DE 15%**  
Offre valable pour les chasseurs âgés de moins de 25 ans ou lors des deux premières validations du permis de chasser sous présentation de la validation du permis de chasser 52.

# ÉVOLUTION DES BARÈMES D'INDEMNISATION

| Culture       | Nb de quintaux détruits en 18/19 | 2016        | 2017        | 2018        | 2019        |
|---------------|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Maïs ensilage | 47 040 q                         | 2.53 € / q  | 2.73 € / q  | 3.52 € / q  | 3.22 € / q  |
| Blé           | 27 700 q                         | 14.38 € / q | 13.98 € / q | 18.18 € / q | 15.08 € / q |
| Prairies      | 10 000 q                         | 11.20 € / q | 11.20 € / q | 14.00 € / q | 14.00 € / q |
| Maïs grain    | 4 650 q                          | 11.48 € / q | 11.58 € / q | 13.48 € / q | 12.58 € / q |
| Colza         | 3 530 q                          | 34.08 € / q | 33.68 € / q | 33.88 € / q | 35.18 € / q |

Comme chaque année, la CDCFS (Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage) fixe les barèmes à partir desquels sont calculés les montants d'indemnisations versés aux agriculteurs dans le cadre des dégâts de grand gibier. Une pré-négociation intervient en amont entre la Fédération des Chasseurs et la profession agricole s'appuyant notamment sur une fourchette fixée au niveau national.



## CENTRE D'AUDITION FAHYS

Audioprothésiste diplômé d'Etat



### PROTECTIONS AUDITIVES SUR-MESURE

Remise de 10% accordée sur certains modèles sur présentation de la validation du permis de chasser 52

« POINT SANTE »  
30 Route de Dijon  
52200 SAINTS-GEOSMES  
Tel. 03.25.88.05.55

6 Place de la Résistance  
52000 CHAUMONT  
Tel. 03.25.01.90.60

Lundi de 14h00 à 18h30  
Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

# LA RÉFORME NATIONALE ET SES PREMIERS EFFETS SUR LES PERMIS DÉLIVRÉS EN HAUTE-MARNE

Comme vous le savez, courant 2019, une évolution importante a eu lieu sur les validations du permis.

Face à l'arrêt du principe des communes limitrophes, la FNC a négocié un permis national à 200 € auquel il faut ajouter 5 € (frais de dossier). Vous avez donc pu, dès cette saison 2019/2020, prendre soit un départemental à 143 €, soit un national à 205 €.

Le paysage des validations a donc fortement évolué et nous sommes passés de 6 743 validations départementales et 413 validations nationales à 3 648 validations départementales et 2 847 validations nationales. Une partie des validations départementales s'est transformée en validations nationales, mais une autre partie a été perdue, il s'agit des bi-départementaux pris depuis d'autres départements. Le vieillissement des chasseurs participe également à la baisse des permis. Ainsi malgré une forte augmentation des validations nationales, nous perdons bon nombre de permis en 2019/2020.

Malgré nos efforts depuis 6 ans (prix de la validation constant, frais de dossier en baisse, services accrus avec des négociations pour l'assurance chiens pour



nos chasseurs ou avec des partenaires commerciaux), nous voyons qu'il est difficile de maintenir nos effectifs.

Nous devons nous mobiliser pour l'avenir de la chasse. L'accueil des territoires et le prix des actions sont aussi des mesures à mettre en œuvre dans chaque territoire pour faciliter l'accès à de nouveaux chasseurs.

## L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

L'Office Français de la Biodiversité (OFB), (fusion de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et de l'Agence Française de la Biodiversité) nous prie de vous informer de son changement d'adresse.

Pour contacter le service départemental de l'OFB  
9 Rue de la Maladière  
52000 Chaumont  
Tél. 03 25 01 87 10 (numéro provisoire)  
Mail : [sd52@ofb.gouv.fr](mailto:sd52@ofb.gouv.fr)



# ASSURANCE CHASSE

## UN CHASSEUR SACHANT CHASSER EST BIEN ASSURÉ !



ENTREPRISE

Agence Yves ROUSSELOT

13 Bd Thiers B.P.81 - 52003 CHAUMONT CEDEX

Tél. 03 25 03 39 30 - cabinet.rousselet@mma.fr

N°ORIAS: 07010460 www.orias.fr

**Passionné ou chasseur occasionnel**, vous souhaitez pratiquer votre loisir préféré en toute sérénité ? Êtes-vous fin prêt pour la prochaine ouverture de la chasse ?

Vos armes et vos chiens sont-ils bien protégés contre toute éventualité ?

Et vous-même qu'en est-il si vous êtes blessé lors d'un accident ?

Vous êtes organisateur de chasse, adjudicataire ou Président d'une société de chasse, êtes-vous certain d'être correctement assuré ?

Vérifiez vos assurances actuelles et anticipez dès maintenant vos prochaines échéances (généralement au 1er juillet).

Avec MMA, c'est l'assurance de chasser sans tracas. Renseignez-vous auprès de votre agent MMA Yves ROUSSELOT.

### UNE ASSURANCE CHASSE ADAPTÉE À VOS BESOINS

Dans le cadre du Guichet Unique Chasse, la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne poursuit son partenariat avec les Assurances MMA, Agence Yves ROUSSELOT à Chaumont.

Vous bénéficiez ainsi de garanties de bases et de garanties optionnelles à des tarifs extrêmement compétitifs.

### DES GARANTIES DE BASES INDISPENSABLES

MMA vous propose des **garanties indispensables et efficaces** incluses dans votre Assurance Chasse : Responsabilité Civile, Défense pénale et recours, Informations juridiques.

**La Responsabilité Civile** afin de profiter pleinement de votre loisir : MMA couvre sans limitation les dommages corporels et jusqu'à 1 500 000 € les dommages matériels causés à autrui par vous ou votre chien.

**Défense pénale et recours** : en cas de litige, MMA peut prendre en charge vos dépenses jusqu'à 100 000 €.

**Informations juridiques** <sup>(1)</sup> : un simple appel à MMA et nos juristes vous informent sur vos droits et devoirs de chasseur.

### DES GARANTIES POUR PARER À TOUTES ÉVENTUALITÉS AVEC L'OPTION "CHIENS"

**Décès des chiens par accident** : MMA vous indemnise jusqu'à 1 000 € pour la perte d'un chien (4 maximum) en cas d'accident survenu en action de chasse <sup>(2)</sup>.

**Remboursement des frais de soins vétérinaires**, avec un forfait annuel de 450 € par an et par chien sur un ou plusieurs événements <sup>(2)</sup>.

**Indemnisation en cas d'invalidité et décès**, un soutien bien utile pour vous et vos proches : jusqu'à 100 000 € en cas d'invalidité et un capital de 10 000 € en cas de décès, et le remboursement des frais médicaux <sup>(2)</sup>.

**Armes garanties** : avec MMA, vos armes sont assurées jusqu'à 4 000 € en cas de dommages accidentels <sup>(2)</sup>.

### DES GARANTIES ADAPTÉES AUX ORGANISATEURS DE CHASSE

**Activités garanties au titre de la responsabilité civile des organisateurs de chasse** :

- Organisation de chasses
- Lutte contre le braconnage, piégeage, lutte contre les nuisibles
- Aménagement et entretien du territoire de chasse et de ses équipements (relais de chasse, miradors, huttes, agrainoirs, clôtures électriques...)
- Gestion de parcs à gibier
- Elevage et utilisation de chiens, furets et autres animaux utilisés dans le cadre des activités assurées
- Activités associatives (réunions, assemblées générales, manifestations conviviales réservées aux membres – soirées, repas, sorties)
- La venaison
- Organisation de Ball-trap dans la limite de 3 par an
- Autres activités : à déclarer (surprime possible).

(1) Assurée et gérée par Covéa Protection Juridique, dans les conditions, limites et exclusions de garanties fixées au contrat.

(2) voir le détail des garanties sur la Notice Descriptive du contrat options.

Document non contractuel – Nos prises en charges sont faites en application des conditions, limites, exclusions de garanties et du montant des franchises qui sont précisées dans les Conditions Générales, les Conditions Particulières et Notices Descriptives.

# UN POINT SUR L'EFFICACITÉ D'UN DRONE POUR COMPTER LE GRAND GIBIER

De nombreuses sociétés commerciales sont créées actuellement pour développer des technologies associées à l'usage de drones permettant d'explorer de nouveaux champs d'investigation. L'utilisation d'une caméra thermique fixée sur drone qui pourrait permettre de recenser le grand gibier en est un exemple.

Un essai a été mené récemment dans le département avec l'entreprise Cym Drones basée à Colombey les Deux Eglises. Il a été réalisé au-dessus d'une partie d'un territoire ouvert géré par Christian Marasi qui a accepté de se prêter à l'exercice. La charge en chevreuils et en sangliers est connue assez précisément, laissant espérer des résultats significatifs. Plusieurs vols ont été réalisés sans pouvoir déceler la présence d'animaux. L'importance du couvert forestier et une différence de température pas suffisamment marquée expliquent sans doute ce premier échec. Une nouvelle tentative devrait être programmée pour tenter d'améliorer l'efficacité de la technique.

Un article paru dans la revue Forêt Entreprise traite du même sujet. Cette expérimentation, associant différents organismes dont l'ONCFS et le CNPF, a été réalisée en Sologne en mars 2015. Elle aboutit aux mêmes conclusions.

Reste que la technologie dans ce domaine peut progresser et laisse espérer des marges de progrès pour l'avenir.



## SARL BRESSON Éric

aliment complet  
idéal chiens de chasse !



20 kg  
19 % protéines  
8 % MG



20 kg  
28 % protéines  
14 % MG



25 € / un

23 € à partir de 4

29 € / un

27 € à partir de 4

100% FRANCAISES !  
SOUS CONTRÔLE VÉTÉRINAIRE

Tél. 06.77.25.89.67

Gérer et Entretien  
votre territoire  
toute l'année !



Livraison à domicile comprise

# NOMINATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE

Dix-sept personnes ont été nommées lieutenant de louveterie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Sept nouveaux, chasseurs, accèdent à la fonction.

## LISTE DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE NOMMÉS

- 👉 Etienne Aubriot - Circonscription n°12
- 👉 David Bélatèche - Circonscription n°11
- 👉 Jean-Albert Cailliez - Circonscription n°2
- 👉 Marc Chavey - Circonscription n°17
- 👉 Sébastien Collignon - Circonscription n°15
- 👉 Christophe Cromback - Circonscription n°13
- 👉 Benoit Cussey - Circonscription n°9
- 👉 Jean-Michel Cussey - Circonscription n°6
- 👉 Yohann Fournier - Circonscription n°5
- 👉 Eric Graja - Circonscription n°8
- 👉 Dominique Jeannin - Circonscription n°3
- 👉 François Jehlé - Circonscription n°16
- 👉 Frédéric Lataxe - Circonscription n°4
- 👉 Franck Leclerc - Circonscription n°10
- 👉 Patrick Lhuillier - Circonscription n°14
- 👉 Yves Lombard - Circonscription n°7
- 👉 Frédéric Mayeur - Circonscription n°1



Ils disposent chacun d'une circonscription propre. Ils assurent également la suppléance de la fonction du titulaire en cas d'empêchement ou d'absence sur une circonscription voisine.



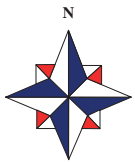
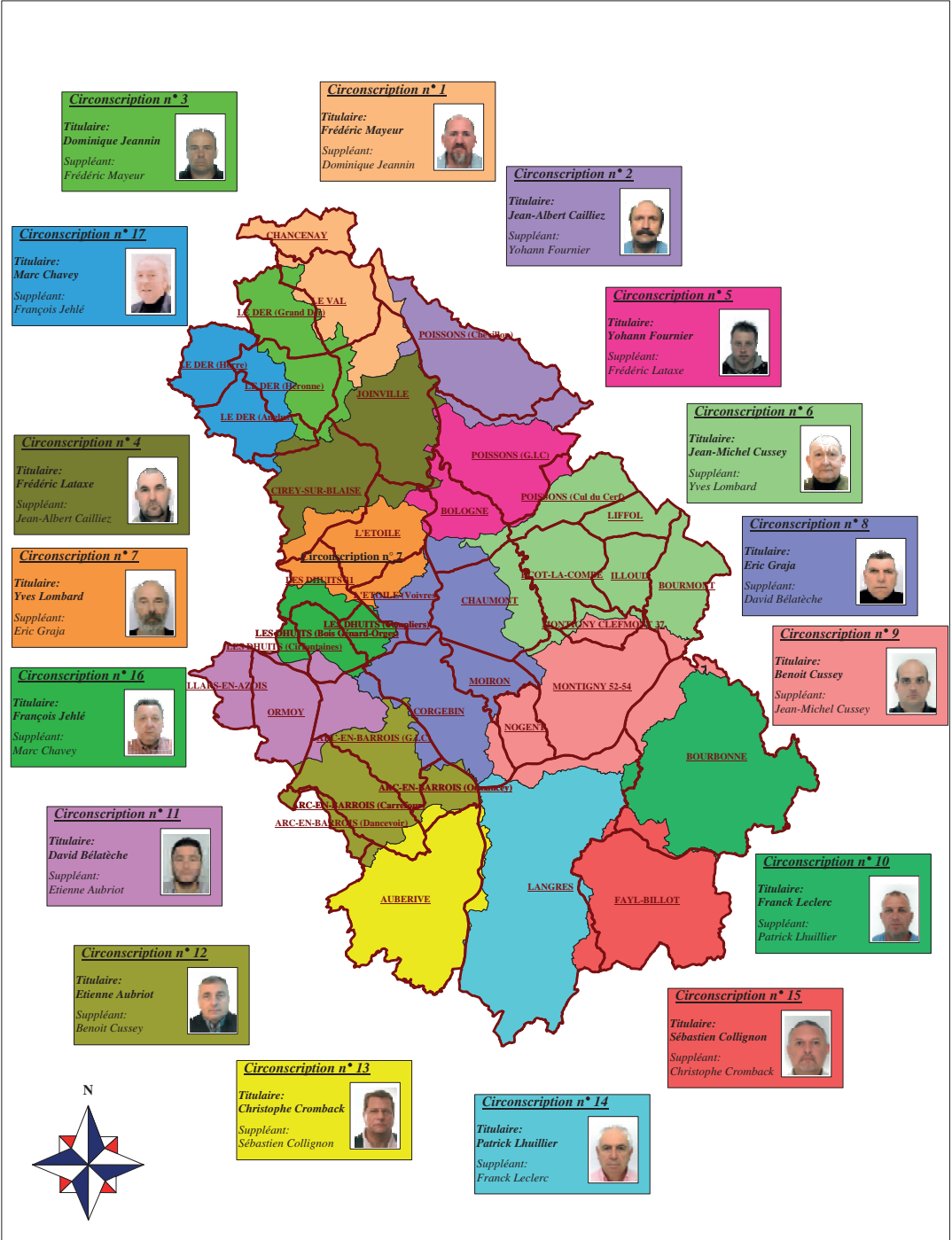

**Ghislaine COLLINOT - OSTEOPATHE ANIMALIER**  
 06 07 31 97 41  
[ghislaine.collinot@orange.fr](mailto:ghislaine.collinot@orange.fr)  
**CHEVAL : 65 € - CHIEN : 45 €**  
 (frais déplacement si distance > à 30 kms Langres)  
**Réduction de 5 € sur présentation permis chasse**

SIRET : 79922256700015



# Circonscriptions des lieutenants de louveterie

## 1er janvier 2020 - 31 décembre 2024



# MESURES ENVISAGEABLES POUR RÉDUIRE LES COLLISIONS AVEC LES ONGULÉS

Interpellés sur les moyens de réduire l'impact des collisions, nous avons sollicité la cellule nationale spécialisée de l'ONCFS sur cette question. Un tableau extrait et traduit de l'article "Traffic collisions involving deer and other ungulates in Europe and available measures for mitigation" de Jochen Langbein, Rory Putman et Bostjan Pokorny) nous a été communiqué.

Il permet de connaître l'évaluation scientifique de la fiabilité des dispositifs couramment utilisés en France et en Europe. Nous n'avons retenu du tableau initial que les mesures les plus simples généralement proposées.

| Mesures de réduction  | Situations favorables  | Efficacité potentielle et avantages   | Inconvénients  |
|---|--|---|--|
| Clôtures  | Sur voies rapides. Plus efficaces si elles conduisent vers des passages pour traverser en sécurité, et s'il existe des systèmes d'échappement. | Très bonne efficacité prouvée avec une hauteur de grillage appropriée, des mailles de bonne taille, et suffisamment de longueur pour éviter un retour dans l'enceinte à la fin de la clôture. | Coût de maintenance élevé. Barrière pour d'autres espèces de la faune sauvage.   |
| Réflecteurs optiques  | Sur routes à faible volume de trafic permettant des périodes sans véhicule. La végétation autour des réflecteurs doit être nettoyée.           | Efficacité non prouvée. Coût relativement faible.   | Accoutumance rapide avec un trafic fréquent. Peut au mieux fonctionner seulement durant la nuit. Beaucoup de tests prouvent leur inefficacité.           |
| Avertisseurs acoustiques  | Sur routes à faible volume de trafic permettant des périodes sans véhicule et moins de risque d'accoutumance.                                  | Preuves d'efficacité discutables. Durabilité de l'effet fonction du type et de la variabilité du signal.  | Efficacité générale non prouvée. Intérêt limité sur routes à fort trafic. Dix fois plus coûteux que réflecteurs optiques.                                |
| Répulsifs chimiques et olfactifs                                  | Sur routes à trafic faible à modéré.   | Preuves d'efficacité limitées. Plutôt pour augmenter le niveau de vigilance, que d'empêcher les animaux de traverser.   | Efficacité non prouvée. Application nécessite d'être renouvelée régulièrement. Risque d'habituation.   |
| Dispositifs sur véhicules : Ultrasons et klaxon électronique      |  | Faible efficacité. Certains dispositifs très bon marché.  | Preuves d'efficacité non convaincantes. Signaux noyés dans le bruit du trafic.   |
| Panneau d'avertissement standard « traversée d'animaux »          | Tous types de routes, mais devrait être ciblé sur des sections de route à haut risque bien définies.   | Permet de dégager la responsabilité des autorités et gestionnaires des routes pour un coût modéré.  | La surabondance de faune sauvage et de panneaux routiers conduit à une réduction des effets. Efficacité faible à nulle pour la réduction des collisions. |
| Détecteurs de faune et panneaux de limitation de vitesse combinés | Tous types de routes, mais devrait être ciblé sur des sections de route à haut risque bien définies.   | Potentiel intéressant mais efficacité reste à prouver. Augmente la perception de l'automobiliste.   | Accoutumance de l'automobiliste si les animaux ne sont pas vus près de la route et si les signaux deviennent trop communs.                               |
| Détecteurs de faune   | Sur les routes à trafic modéré et les points bien précis de traversée des animaux.   | Effets prometteurs sur la conscience de l'automobiliste et la réduction locale de vitesse.  | Coût élevé comparativement aux systèmes de signaux de réduction de vitesse. Fiabilité variable de différents types de capteurs.                          |
| Limitation de vitesse   | Pour routes à trafic faible à modéré. De préférence panneau d'indication de vitesse au même endroit que panneau de traversée d'animaux.        | Bonne efficacité pour réduire la gravité des accidents mais pas forcément la fréquence.   | Faisabilité/acceptabilité limitées sur les routes principales.   |



# CALENDRIER

## DES RÉUNIONS ET DES FORMATIONS 2020

| JANVIER |       | FEVRIER |                             | MARS |  |
|---------|-------|---------|-----------------------------|------|--|
| M1      | FERIE | S1      |                             | D1   |  |
| J2      |       | D2      |                             | L2   | Réunion densités chevreuil                               |
| V3      |       | L3      |                             | M3   |  |
| S4      |       | M4      |                             | M4   |  |
| D5      |       | M5      |                             | J5   |  |
| L6      |       | J6      |                             | V6   |  |
| M7      |       | V7      |                             | S7   |  |
| M8      |       | S8      |                             | D8   |  |
| J9      |       | D9      |                             | L9   | Dépôt Trophées de cerfs                                  |
| V10     |       | L10     | Réunions densités chevreuil | M10  |  |
| S11     |       | M11     |                             | M11  | Form th permis   |
| D12     |       | M12     |                             | J12  | pour Expo du 9 au 20 mars                                |
| L13     |       | J13     |                             | V13  |  |
| M14     |       | V14     |                             | S14  |  |
| M15     |       | S15     |                             | D15  | Retour au plus tard demande mutualisation plan de chasse |
| J16     |       | D16     |                             | L16  | Dépôt Trophées de cerfs pour Expo du 9 au 20 mars        |
| V17     |       | L17     | Réunions densités chevreuil | M17  |  |
| S18     |       | M18     |                             | M18  |  |
| D19     |       | M19     |                             | J19  |  |
| L20     |       | J20     |                             | V20  |  |
| M21     |       | V21     |                             | S21  |  |
| M22     |       | S22     |                             | D22  |  |
| J23     |       | D23     |                             | L23  |  |
| V24     |       | L24     | Réunions densités chevreuil | M24  |  |
| S25     |       | M25     |                             | M25  |  |
| D26     |       | M26     |                             | J26  |  |
| L27     |       | J27     |                             | V27  |  |
| M28     |       | V28     |                             | S28  | Expo trophées Auberive                                   |
| M29     |       | S29     |                             | D29  |  |
| J30     |       |         |                             | L30  |  |
| V31     |       |         |                             | M31  | Retour carnet bécasces                                   |

Saisie demandes initiales plan de chasse cervidés et sanglier

■ Réunion ■ Formations ■ Permis de chasser

Form th permis : formation théorique permis de chasser

Saisie demandes initiales plan de chasse cervidés et sanglier : période de saisie des demandes de plan de chasse cervidés et sanglier et des bilans

| AVRIL |                           | MAI |                    | JUIN |                    |
|-------|---------------------------|-----|--------------------|------|--------------------|
| M1    | Réunion densité chevreuil | V1  | FERIE              | L1   |                    |
|       | Form P permis             |     |                    |      |                    |
| J2    | Form P permis             | S2  |                    | M2   |                    |
| V3    | Réunion densité chevreuil | D3  |                    | M3   |                    |
|       | Form P permis             |     |                    |      |                    |
| S4    |                           | L4  | Ex Permis          | J4   |                    |
| D5    |                           | M5  | Ex Permis          | V5   |                    |
| L6    |                           | M6  | Ex Permis          | S6   | Formation Sécurité |
| M7    |                           | J7  | Ex Permis          | D7   |                    |
| M8    |                           | V8  | FERIE              | L8   |                    |
| J9    |                           | S9  |                    | M9   |                    |
| V10   |                           | D10 |                    | M10  |                    |
| S11   |                           | L11 | Form P permis      | J11  |                    |
| D12   |                           | M12 | Form P permis      | V12  |                    |
| L13   | FERIE                     | M13 | Form P permis      | S13  |                    |
| M14   | CLC SAI                   | J14 |                    | D14  |                    |
| M15   | CLC SAI                   | V15 | Formation corvidés | L15  | Formation piégeage |
|       | Form th permis            |     |                    |      |                    |
| J16   | CLC SAI                   | S16 | Formation venaison | M16  |                    |
| V17   |                           | D17 |                    | M17  | Form th permis     |
| S18   | Formation chasse à l'arc  | L18 |                    | J18  |                    |
| D19   |                           | M19 |                    | V19  | Form chasse A      |
| L20   | CLC SAI                   | M20 |                    | S20  |                    |
| M21   |                           | J21 | FERIE              | D21  |                    |
| M22   |                           | V22 | Bureaux FDC fermés | L22  |                    |
| J23   |                           | S23 |                    | M23  |                    |
| V24   | CLC SAI                   | D24 |                    | M24  |                    |
|       | Form P facultative        |     |                    |      |                    |
| S25   | AG FDC                    | L25 | Form P facultative | J25  |                    |
| D26   |                           | M26 | Form P facultative | V26  |                    |
| L27   | CLC SAI                   | M27 | Ex Permis          | S27  |                    |
| M28   |                           | J28 | Ex Permis          | D28  |                    |
| M29   |                           | V29 | Ex Permis          | L29  |                    |
| J30   |                           | S30 |                    | M30  |                    |
|       |                           | D31 |                    |      |                    |

■ Réunion   ■ Formations   ■ Permis de chasser

Form th permis : formation théorique permis de chasser

Form P permis : Formation pratique permis de chasser

Ex Permis : Examens Théorique et Pratique du permis de chasser

AG FDC : Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs

Form chasse A : Formation chasse accompagnée

| JUILLET |                    |     | AOÛT               |     | SEPTEMBRE                          |  |
|---------|--------------------|-----|--------------------|-----|------------------------------------|--|
| M1      | Form P permis      | S1  |                    | M1  |                                    |  |
| J2      | Form P permis      | D2  |                    | M2  |                                    |  |
| V3      | Form P permis      | L3  |                    | J3  |                                    |  |
| S4      |                    | M4  |                    | V4  |                                    |  |
| D5      |                    | M5  |                    | S5  | Formation sécurité<br>Formation GP |  |
| L6      |                    | J6  |                    | D6  |                                    |  |
| M7      |                    | V7  |                    | L7  |                                    |  |
| M8      |                    | S8  |                    | M8  |                                    |  |
| J9      |                    | D9  |                    | M9  |                                    |  |
| V10     |                    | L10 |                    | J10 |                                    |  |
| S11     |                    | M11 |                    | V11 |                                    |  |
| D12     |                    | M12 |                    | S12 | Formation GP                       |  |
| L13     | Bureaux FDC fermés | J13 |                    | D13 |                                    |  |
| M14     | FERIE              | V14 |                    | L14 |                                    |  |
| M15     |                    | S15 | FERIE              | M15 |                                    |  |
| J16     |                    | D16 |                    | M16 |                                    |  |
| V17     |                    | L17 |                    | J17 |                                    |  |
| S18     |                    | M18 |                    | V18 |                                    |  |
| D19     |                    | M19 |                    | S19 |                                    |  |
| L20     |                    | J20 | Form P facultative | D20 |                                    |  |
| M21     |                    | V21 | Form P facultative | L21 |                                    |  |
| M22     |                    | S22 |                    | M22 |                                    |  |
| J23     |                    | D23 |                    | M23 |                                    |  |
| V24     |                    | L24 | Ex Permis          | J24 |                                    |  |
| S25     |                    | M25 | Ex Permis          | V25 |                                    |  |
| D26     |                    | M26 | Ex Permis          | S26 |                                    |  |
| L27     |                    | J27 |                    | D27 |                                    |  |
| M28     |                    | V28 |                    | L28 |                                    |  |
| M29     |                    | S29 |                    | M29 |                                    |  |
| J30     |                    | D30 |                    | M30 | Retour bilan piégeage              |  |
| V31     |                    | L31 |                    |     |                                    |  |

■ Réunion   
 ■ Formations   
 ■ Permis de chasser

Form P permis : Formation pratique permis de chasser

Ex Permis : Examens Théorique et Pratique du permis de chasser

Formation GP : Formation Gardes Chasse Particuliers

| OCTOBRE |  |     | NOVEMBRE  |     | DECEMBRE |  |
|---------|--|-----|---|-----|----------|--|
| J1      |  | D1  | FERIE   | M1  | CLC SAI  |  |
| V2      |  | L2  |   | M2  |          |  |
| S3      |  | M3  |   | J3  |          |  |
| D4      |  | M4  |   | V4  |          |  |
| L5      |  | J5  |   | S5  |          |  |
| M6      |  | V6  |   | D6  |          |  |
| M7      |  | S7  |   | L7  |          |  |
| J8      |  | D8  |   | M8  |          |  |
| V9      |  | L9  |   | M9  |          |  |
| S10     |  | M10 |   | J10 |          |  |
| D11     |  | M11 | FERIE   | V11 |          |  |
| L12     |  | J12 |   | S12 |          |  |
| M13     |  | V13 |   | D13 |          |  |
| M14     |  | S14 |   | L14 |          |  |
| J15     |  | D15 |   | M15 |          |  |
| V16     |  | L16 | Saisie demande 2ème attribution<br>complémentaire plan de chasse sanglier | M16 |          |  |
| S17     |  | M17 |   | J17 |          |  |
| D18     |  | M18 |   | V18 |          |  |
| L19     |  | J19 |   | S19 |          |  |
| M20     |  | V20 |   | D20 |          |  |
| M21     |  | S21 |   | L21 |          |  |
| J22     |  | D22 |   | M22 |          |  |
| V23     |  | L23 |   | M23 |          |  |
| S24     |  | M24 | J24   |     |          |  |
| D25     |  | M25 |   | V25 | FERIE    |  |
| L26     |  | J26 | CLC SAI   | S26 |          |  |
| M27     |  | V27 |   | D27 |          |  |
| M28     |  | S28 |   | L28 |          |  |
| J29     |  | D29 |   | M29 |          |  |
| V30     |  | L30 | CLC SAI   | M30 |          |  |
| S31     |  |     |   | J31 |          |  |

Réunion
  Formations
  Permis de chasser

Saisie demande 2ème attribution complémentaire plan de chasse sanglier : période de saisie des demandes complémentaires de plan de chasse sanglier

# LES RENCONTRES SAINT-HUBERT

Organisées chaque année, elles permettent aux chasseurs accompagnés d'un chien d'arrêt ou d'un späniel d'évoluer sur un parcours de chasse en présence d'un jury qui va noter la prestation.

Chaque couple dispose de 20 minutes pour se présenter, répondre à quatre questions issues d'un recueil des rencontres Saint-Hubert. Le but est d'apprécier la progression du couple (chasseur / chien). Le gibier (selon les consignes de départ) levé doit être tiré. Le jury s'attache à évaluer l'harmonie du couple, la prudence et les qualités de chacun.

Les candidats Haut-Marnais, étant très peu nombreux, sont accueillis par la Fédération des Chasseurs de l'Aube.

Le calendrier des rencontres sera disponible à partir du 30 juin sur le site de la FNC ou sur Facebook "Fédération des Rencontres Saint-Hubert".



*S'équiper*

*Partager*

*Voyager*

*Rencontrer*

LE PROCHAIN RENDEZ-VOUS

**27 au 30 mars**  
**2020**

PARC DES EXPOSITIONS  
L'ÎLE L'AUMÔNE  
ALLÉE DES ÎLES ÉRIC TABARLY  
78200 MANTES-LA-JOLIE

► Autoroute A13 sortie N°11 /



Salon de  
la Chasse  
et de la Faune Sauvage

[www.salondelachasse.com](http://www.salondelachasse.com) / +33 (0)1 34 78 98 44



# PLANTATIONS DE HAIES 2019/2020 : LES CHANTIERS REPRENNENT

Près de 30 personnes se sont données rendez-vous chez Aurélien Routier à Reynel le mardi 17 décembre 2019 pour planter la première haie de la saison (647 m). Pascal Menetrier avait mobilisé de nombreux chasseurs de son équipe pour apporter une aide bienvenue. 1 294 végétaux représentant 17 essences différentes ont été installés par les bénévoles. Satisfait de cette première opération, ce jeune agriculteur envisage déjà un second projet pour l'année prochaine.

## EVITER LES DÉRIVES DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES...

C'est l'objectif principal affiché par Emmanuel Baverel qui s'est lancé dans l'agriculture biologique. Il doit maintenant composer avec les pratiques conventionnelles de ses voisins.

Un programme pluriannuel de plantation a été établi avec la FDC 52 qui pourrait déboucher sur l'implantation de 3.5 km de haies. Une première tranche de 720 m a été réalisée à Biesles le jeudi 19 décembre grâce à la participation des élèves de la MFR de Buxières et des chasseurs locaux. Encouragé par cet essai plutôt réussi, Emmanuel Baverel devrait constituer dans l'avenir un réseau complet pour protéger ses cultures.



## DES CHASSEURS MOTIVÉS...

Près de 25 personnes se sont retrouvées début janvier à Flagey pour participer à la plantation de haies sur les terrains exploités par Jimmy et Yannick Durrenne. Ces agriculteurs ont en effet accepté, à la demande du regroupement des chasseurs de Flagey, Versailles et Orcevaux, d'abandonner des emprises de terrains agricoles pour permettre ces réalisa-

tions. Bruno Bettini, Président de l'Association de chasse locale a fait appel aux élèves de la Maison Familiale et Rurale de Liernais de Côte d'Or, qui ont participé activement aux travaux. 1 200 végétaux ont été installés en une matinée grâce à cette mobilisation. De nouveaux projets devraient également émerger dans les prochaines années grâce à la persévérance des chasseurs locaux.



Des élèves aussi efficaces à table que sur le terrain.



La FDC 52 accompagne tous les porteurs de projet en assurant le montage des dossiers, la fourniture des végétaux, de la bâche biodégradable et la conduite des chantiers. Elle bénéficie du soutien financier de l'AFAC et depuis cette année, du Conseil Départemental de la Haute-Marne.

Les compétences de la FDC 52 dans ce domaine sont largement reconnues. Les agriculteurs, les collectivités et les propriétaires privés sollicitent de plus en plus la Fédération qui se trouve déjà saturée de projets pour l'hiver 2020/2021. Est-ce le signe d'une vraie prise de conscience des acteurs du monde rural pour tenter d'inverser l'évolution inquiétante de notre environnement ? On aimerait s'en convaincre. Vous avez un projet ? Contactez la FDC 52 au 03 25 03 60 60 ou 06 07 14 34 68.

# DECATHLON

Saint-Dizier

A F O N D L A F O R M E®



**Profitez d'une remise de 15%\***  
**sur les armoires fortes.**

**Offre valable pour tous les modèles proposés  
en magasin et avec présentation de ce coupon**

**\*Hors soldes et promotions**

# ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE DE CERTAINES ESPÈCES SUR UN FICHER NATIONAL

La loi biodiversité de 2016 rend obligatoire l'identification des animaux d'espèces non domestiques, relevant de divers statuts juridiques, détenus par des particuliers ou des institutions.

Dans un premier temps, seules les espèces protégées étaient censées être concernées par cette mesure destinée à l'origine à lutter contre les trafics d'animaux.

Il apparaît aujourd'hui que sont concernées toutes les espèces visées par le code de l'environnement y compris celles chassables. Les chasseurs au vol (rapaces), les détenteurs d'appellants, les sociétés de chasse ou les particuliers qui élèvent des perdrix ou des faisans pourraient être impactés. Une nouvelle complexité administrative doublée d'un coût plutôt onéreux (7.50 € l'oiseau) justifie le refus de l'arrêté

concerné qui a été attaqué par une coalition. La FNC s'est ainsi jointe à une quinzaine d'associations d'éleveurs amateurs pour obtenir sa modification.

Les premiers échanges à ce sujet avec le Ministère laissent augurer une possible suppression de la liste pour le souchet et le pilet. Les évolutions revendiquées par nos représentants au sein de la FNC vont bien plus loin. La vigilance s'impose donc pour faire modifier un texte réglementaire dont on mesure mal l'intérêt pour la biodiversité.

Source : circulaire Fichier I-FAP de la FNC

## QUATRE CHASSEURS À COURRE AGRESSÉS ET UN BLESSÉ GRAVE

La Fédération Nationale des Chasseurs et la Fédération des Chasseurs de l'Oise dénoncent un climat délétère.

Mardi 10 décembre en forêt de Chantilly, vers 15 h 30, un opposant à la chasse à courre s'en est violemment pris à plusieurs cavaliers en frappant la croupe de leurs chevaux avec un bâton. Le Maître d'équipage, tentant de calmer l'agresseur, a subi le même sort. Son cheval effrayé s'est emballé et il a chuté. Bilan : pied cassé, poignet fracturé et contusions au visage. Un cavalier a de même été gravement mis en danger, mais on a évité le pire étant un cavalier émérite puisqu'il s'agissait d'Yves Bienaimé, fondateur du musée vivant du cheval à Chantilly. Depuis deux ans, le collectif AVA et les militants animalistes opposés à la vènerie et à la chasse, instaurent un climat de détestation et de violence à travers des opérations de sabotage incessantes et des campagnes délétères sur les réseaux sociaux. Les accusations récentes et infondées sur la dangerosité des chiens courants, les faux témoignages de militants et les appels à la désobéissance civile pour entraver cette activité légale ont conduit à un regain de tension devenu insupportable et dangereuse.



Willy Schraen, président de la Fédération Nationale des Chasseurs, s'associe à Guy Harlé d'Ophove, président de la Fédération des Chasseurs de l'Oise, pour condamner sans appel cette odieuse agression. Ils demandent que le délit d'entrave rural soit voté le plus rapidement possible à l'Assemblée Nationale et appliqué avec une extrême fermeté contre ces groupuscules extrémistes.

Source : communiqué de presse de la FNC



# LA BIODIVERSITÉ EN FRANCE

Une petite brochure réalisée conjointement par l'Agence Française pour la biodiversité, le CNRS, le Muséum d'Histoire Naturelle et le Ministère de la Transition Ecologique apporte un éclairage synthétique intéressant sur la biodiversité en France.

## LE CONSTAT ÉTABLI EN MAI 2019

- 10% des espèces décrites dans le monde sont présentes en France.
- Si 1 800 000 espèces sont aujourd'hui connues dans le monde, il en resterait encore 8 à 12 millions (animales et végétales) à découvrir !
- 82% des espèces nouvelles décrites sont dans les territoires d'outremer.
- 14% des espèces de poissons en France vivent en eau douce.
- Ce sont les départements du sud-est de la France qui abritent la plus grande diversité d'espèces.

## LE DÉCLIN DE CERTAINES ESPÈCES

- Le verdier, petit passereau, a perdu 51% de ses effectifs en 20 ans.
- 53% des plantes communes liées aux insectes déclinent.
- La population de pipistrelles communes, une espèce de chauve-souris, a baissé de 33% depuis 2006.

La France a une responsabilité particulière par rapport aux enjeux liés à la biodiversité. L'exemple des coraux menacés nous le rappelle avec 52% des plus exceptionnels au monde qui sont présents en France.

Une note d'optimisme néanmoins avec le retour manifeste des prédateurs (rapaces et mammifères)

qui illustre bien que rien n'est perdu d'avance et que la nature peut répondre à des mesures de conservation ciblées.

## DES MOSAÏQUES DE CULTURE POUR UNE PLUS GRANDE BIODIVERSITÉ DANS LES PAYSAGES AGRICOLES

Si les observateurs de la nature dont les chasseurs en sont convaincus depuis longtemps, la démonstration scientifique restait à faire. L'INRA et le CNRS viennent d'examiner l'effet de la taille des parcelles avec des équipes allemandes, espagnoles, anglaises et canadiennes, associées à leurs travaux. Les chercheurs ont identifié plus de 167 000 individus de 2 795 espèces appartenant à 7 groupes taxonomiques (oiseaux, papillons, abeilles, syrphes, araignées, carabes et plantes). Ils confirment qu'augmenter la complexité de la mosaïque des cultures permet d'améliorer considérablement la biodiversité des paysages agricoles. Ainsi sans modifier la surface cultivée et en l'absence de végétation semi-naturelle entre les parcelles (haies ou bandes enherbées), les résultats obtenus sont probants.

Source : techno-science.net, notes du centre d'écologie fonctionnelle et évolutive du CNRS et du centre d'études biologiques du Chizé et du laboratoire écosystème et biodiversité de Rennes.



**Le développement fort discret du lynx en France se confirme avec cet individu photographié en Haute-Marne, courant décembre.**

# LE LIÈVRE : UNE ESPÈCE QUI MÉRITE NOTRE ATTENTION

Une synthèse des études et travaux menés sur le lièvre en France depuis 15 ans par la Fédération Nationale des Chasseurs et l'ONCFS a été réalisée. Elle dresse un état des lieux des connaissances de cette espèce que nous vous proposons de partager.

## DES EFFECTIFS EN DIMINUTION

La baisse du tableau de chasse en France entre 1974 et 1999 estimée à 71% se poursuit avec seulement 627 000 lièvres prélevés en 2013/2014 (dernière enquête).

## LE RENARD, UN IMPACT NON NÉGLIGEABLE

Ce prédateur affecte notamment le succès de la reproduction du lièvre, impact clairement mis en évidence dans une étude menée dans l'Aube.

La limitation efficace et durable de l'abondance du renard reste néanmoins illusoire car elle nécessite une motivation et des moyens rarement suffisants pour éviter l'immigration du renard. Le report de la prédation du campagnol vers le lièvre par le renard dans les départements de Franche-Comté n'est pas encore clairement démontré.

## LA DISPARITION ESTIVALE DES LIÈVRES

Ce sujet récurrent fait l'objet de travaux dans deux territoires situés dans l'Oise et la Somme. Les données sont en cours d'analyse mais quelques informations sont disponibles :

- ☉ La surface du domaine vital varie de 20 à 100 ha.
- ☉ Certains individus sont dits "disperseurs" car ils parcourent 2 à 6 km pour changer de milieu de vie.

## LA MORTALITÉ LORS DES TRAVAUX DE RÉCOLTE

Si les luzernes ne semblent pas constituer un habitat très attractif pour le lièvre dans le département de l'Ille-et-Vilaine, les pertes suite aux travaux de récolte peuvent atteindre 7 animaux par 100 ha ! L'uti-



lisation de caméra thermique est inefficace pour les repérer. Seule la combinaison de barre d'envol et une fauche du centre vers l'extérieur peut limiter les risques. Compte tenu des largeurs de matériel et de la vitesse d'avancement, les gains attendus restent aujourd'hui limités.

## LES MALADIES

L'EHBS, maladie virale, peut localement provoquer de fortes mortalités chez le lièvre.

Le virus RHDV2, apparu en 2010, est comparable au VHD qui sévit chez le lapin de garenne.

Ces deux maladies très proches et largement répandues ont un impact important sur les populations de lièvre. La compréhension des mécanismes qui régissent la dynamique de l'espèce nécessite de poursuivre les études. Pour cela un réseau national lièvre a été créé depuis quelques années permettant d'assurer un suivi dans 28 territoires répartis dans toute la France.

**Source : FNC, synthèse études et travaux lièvre d'Europe du réseau cynégétique**

Novembre 2019

# VEILLE SANITAIRE

## CHIENS : DEUX CAS DE MALADIE D'AUJESZKY EN HAUTE-MARNE

Début décembre, une grosse compagnie de sangliers est levée en forêt domaniale d'Anglus située en bordure du département de l'Aube, permettant aux postés de réaliser un joli tableau de chasse.

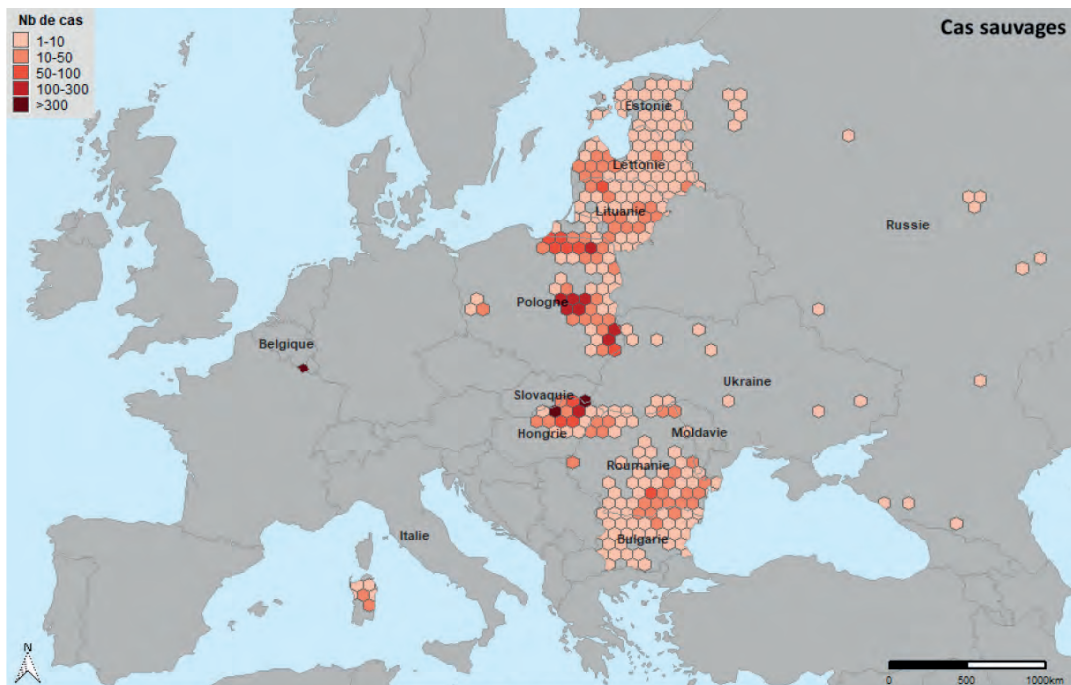
Sur la douzaine de chiens engagés, deux ont présenté dans les jours qui ont suivi de curieux symptômes avec une température corporelle anormalement basse, le regard livide et un comportement de mordillement de la peau suite à d'intenses démangeaisons. Selon le vétérinaire qui a été consulté, ces signes cliniques s'apparentaient à la maladie d'Aujeszky (appelée aussi pseudo-rage) contractée auprès des sangliers chassés. Les deux chiens sont morts rapidement. Les retours d'analyse ont confirmé le diagnostic initial. Une proportion importante des sangliers est porteuse de cette maladie (séropositive) et peut ainsi la transmettre aux chiens de chasse par simple contact. A l'heure actuelle, aucun traitement n'est encore connu pour la maladie d'Aujeszky. Il n'existe pas

non plus de protocole de vaccination efficace sur le chien. C'est pourquoi il faut être vigilant. Ne laissez pas votre chien manger les abats crus de sanglier et évitez qu'il morde dans le sanglier mort. Retrouvez plus d'infos sur <http://www.fdc52.fr/index.php/conseils/>

## LE POINT SUR LA PPA

Si du côté de la Belgique, la situation n'a pas bougé et reste sous contrôle, les mauvaises nouvelles viennent de Pologne.

La maladie continue de se propager. Elle a nettement fait un bond de 300 km vers l'Ouest de la Pologne. Elle se rapproche ainsi de l'Allemagne (environ 40 km de la frontière) et pourrait ouvrir un nouveau front vers l'Europe de l'Ouest. Près de 20 cadavres ont été trouvés en novembre dans cette nouvelle zone, dont deux porteurs du virus. Rien de bien rassurant, mais la combinaison d'engrillagement et de fortes régulations de l'espèce nous permet de penser que la lutte sanitaire est possible sous réserve de s'en donner les moyens.



# ANALYSES SAGIR 2019

Chaque année, une vingtaine d'analyses sont réalisées pour connaître la cause de mortalité suite à la découverte de cadavres d'animaux sauvages. Ce sont généralement les chasseurs, premiers découvreurs, qui sollicitent la FDC 52.

L'échange téléphonique préalable avec un technicien permet d'écartier les cas où un simple diagnostic à distance peut être posé : strongylose sur chevreuil, gale sur renard ou trichomonose sur pigeon ramier. Seuls sont pris en charge les cadavres présentant un réel intérêt ou faisant l'objet d'un

dépistage national systématique comme la PPA sur sanglier.

En cas de découverte d'un animal malade ou mort, il ne faut pas hésiter à contacter un technicien de la FDC 52.

| Date       | Commune                | Espèces           | Cause Mortalité                             |
|------------|------------------------|-------------------|---|
| 06/01/2019 | Arc en Barrois         | Lièvre            | Tularémie                                   |
| 06/01/2019 | Villiers aux Bois      | Chevreuil (abats) | Passage parasitaire sur foie                |
| 03/03/2019 | Andelot                | Sanglier          | Chasse                                      |
| 09/03/2019 | Arc en Barrois         | Sanglier          | Retour analyse PPA négative                 |
| 15/03/2019 | Villars en Azois       | Sanglier          | Pasteurellose                               |
| 18/03/2019 | Cirey sur Blaise       | Blaireau          | Strongylose                                 |
| 30/03/2019 | Piepape                | Lapin de garenne  | RHDV2 Positif                               |
| 05/05/2019 | Robert Magny           | Renard            | Intoxication au carbofuran                  |
| 11/05/2019 | Marac                  | Verdier d'Europe  | Inconnue                                    |
| 26/06/2019 | Cirfontaines-en-Ornois | Sanglier          | Inconnue                                    |
| 11/07/2019 | Briaucourt             | Lièvre            | Tularémie                                   |
| 30/07/2019 | Baudrecourt            | Sanglier          | Retour analyse PPA négative                 |
| 07/08/2019 | Cusey                  | Lièvre            | Coccidiose                                  |
| 16/09/2019 | Cour l'Evêque          | Sanglier          | Pasteurellose + infestation de streptocoque |
| 24/11/2019 | Arnancourt             | Sanglier          | Traumatisme dû à un choc / PPA négative     |
| 09/12/2019 | St Dizier              | Lièvre            | Coccidiose massive                          |
| 16/12/2019 | Esnoms au Val          | Lièvre            | Multiparasitisme                            |



## OFFRE 1<sup>ER</sup> PERMIS





ALCÉDO LANGRES  
Rue Louis Lepitre  
52200 LANGRES  
03 25 90 01 16

**Vous venez d'obtenir votre permis de chasse ?  
Pour tout achat d'une arme neuve, nous vous offrons :**

**1 Fourreau + 1 boîte de cartouche Alcedo  
+ 1 kit de nettoyage + 1 Gilet Fluo + 1 Porte Permis**

PAYEZ VOTRE PREMIER FUSIL EN 4 X SANS FRAIS !

**-15%**

**MUNITIONS**  
OFFRE PREMIER PERMIS

Gamme de Cartouches ALCÉDO  
(maxi 150 cartouches - hors pack pigeons)  
(hors promotions / offre valable jusqu'au 31/12/2018  
et coupon valable une fois par permis)

**-15%**

**CHAUSSANT & ACCESSOIRES**  
OFFRE PREMIER PERMIS

Bottes, chaussures, chaussettes  
chaussons, guêtres, accessoires  
(hors promotions / offre valable jusqu'au 31/12/2018  
et coupon valable une fois par permis)

**-20%**

**VÊTEMENTS**  
OFFRE PREMIER PERMIS

Pantalons, cuissards, vestes  
gilets, casquettes  
(hors promotions / offre valable jusqu'au 31/12/2018  
et coupon valable une fois par permis)

|   |  |
|---|--|
|  |  <p><b>SP BLACK LIGHT</b><br/>Cal: 12/76 Canon: 66 et 71 cm</p> <p style="color: red; font-weight: bold;">549€</p> <p><small>Prix spécial 1er permis</small></p> |
|  |  <p><b>EXTRA N</b><br/>Cal: 12/76 Canon: 71 cm</p> <p style="color: red; font-weight: bold;">999€</p> <p><small>Prix spécial 1er permis</small></p>              |
|  |  <p><b>AFFINITY ONE BOIS</b><br/>Cal: 12/76 Canon: 71 cm</p> <p style="color: red; font-weight: bold;">829€</p> <p><small>Prix spécial 1er permis</small></p>    |
|  |  <p><b>KRONOS</b><br/>Cal: 30/06</p> <p style="color: red; font-weight: bold;">889€</p> <p><small>Prix spécial 1er permis</small></p>                            |

# LE GIC DU VAL

## MISE SUR LA SÉCURITÉ

Vingt-six chaises hautes ont été achetées par le GIC du Val à l'attention de ses adhérents. Sous l'impulsion de René Cornuet, Président du GIC, la décision de cet investissement a été prise lors de l'Assemblée Générale de septembre pour une livraison début octobre.

La distribution a été organisée rapidement auprès des bénéficiaires avec une participation de 35 € par chaise prise en charge par le GIC.

La sensibilisation à la sécurité se poursuivra en 2020 avec une formation sur ce thème qui sera assurée par la FDC à la demande du GIC du Val. La sécurité est une affaire de tous et il ne faut pas relâcher nos efforts.



## STAGE À L'ÉCOLE DE CHASSE DU DOMAINE DE BELVAL

L'école de chasse du Domaine de Belval, située dans les Ardennes françaises, propose un stage de 3 jours aux "nouveaux chasseurs" ayant moins de 5 ans de permis de chasser.

Ce stage a pour objectif de donner des bases solides pour débiter sa vie de chasseur dans les meilleures conditions.

2 dates pour 2020 : du 15 au 17 avril et du 26 au 28 août. Tél. 03 24 30 01 86.

Pour s'inscrire, se rendre sur le site [www.domaine-belval.org](http://www.domaine-belval.org) – rubrique Formations – choisir Les stages de formations – ensuite Stage nouveaux chasseurs puis Télécharger le bulletin d'inscription.

## ARMURERIE LAURAIN MEUNIER

Magasin - Atelier de réparation - Stand de Tir

14 place de l'hôtel de ville 52220 Montier en Der • 03 25 04 25 39

Retrouver nos armes sur notre site internet

→ [www.armurerie-laurain-meunier.fr](http://www.armurerie-laurain-meunier.fr)



Pour l'achat d'une arme, "PACK NOUVEAUX CHASSEURS" comprenant  
1 housse + 1 bretelle + 1 nécessaire de nettoyage + un bon d'achat de 50 €  
Offre incluant le réglage et la mise en conformité de l'arme

Offre valable uniquement pour les nouveaux permis de chasse sur présentation de la validation du permis de chasser

# MAGNIFIQUE SANGLIER REPÉRÉ AU GÎTE

Laurent Thevenez, adjudicataire à Ormoy sur Aube, est fin observateur. En traquant, il aperçoit une masse sombre enfouie sous les ronces.

Un de ses chiens se glisse alors sous la végétation et arrive juste derrière, en vain. Notre chasseur déçu juge naturellement qu'il s'agit simplement d'une souche. Le chien la contourne, poursuit sa recherche et se retrouve à 30 cm devant l'obstacle.

Un très gros sanglier soulève alors les ronces, rase Laurent qui lui envoie une balle. Son voisin Xavier Silvestre l'achève plus loin. Ils découvrent alors qu'il s'agit d'un mâle particulièrement bien armé. Une ancienne blessure explique peut-être son comportement et un poids anormalement faible compte tenu de son âge (96 kg). Autre singularité, lors de ce fameux après-midi, l'observation par un posté d'une boucle jaune sur une très grosse femelle qui a été épargnée.

**Geoffrey et Bastien, les enfants de Laurent Thevenez posent devant le fameux sanglier récolté par leur père.**



# UN JEUNE CHASSEUR COMBLÉ

Invité fin décembre au bois des Chaumonnais situé à St Martin sur la Renne, Louis Robinot, jeune pratiquant, n'a malheureusement pas encore eu l'occasion de tirer un seul sanglier au cours de sa courte carrière de chasseur.

Saint Hubert a sans doute voulu corriger cette injustice, car ce jour-là, Louis tire trois balles, abat proprement trois sangliers qui se révèlent être trois mâles (42, 49 et 72 kg !).

Fin d'année qui se termine donc en apothéose mais qui ne préfigure pas sans doute 2020, une chance pareille n'est pas prête de se renouveler.



# SANGLIERS : UNE SAISON EXCEPTIONNELLE

Ce sanglier a été levé le 3 novembre 2019 dans la forêt de la Côte aux Chats, gérée par Christian Arnoux (Forêt du Val).

Après avoir été blessé par Maxime Boulet, deux traqueurs fort courageux sont allés le finir au ferme. Dans l'action, un chien a été tué et un autre blessé. Accusant 192 kg, c'est sans doute le plus lourd de la saison mais pas le mieux armé.



## DES CHASSEURS HEUREUX

Sébastien Berteaux a quitté le département pour rejoindre la Haute-Savoie. C'est l'attrait de la chasse qui le ramène en Haute-Marne tous les 15 jours pour traquer les bêtes noires chez René Cornuet. Il a été bien récompensé le 26 octobre 2019 pour son attachement à ces terres de chasse. Il a en effet prélevé un sanglier remarquable de 172 kg qui alimentera pour longtemps ses rêves cynégétiques.



**Le 1<sup>er</sup> décembre 2019, une journée exceptionnelle qui restera gravée dans les esprits de tous les chasseurs de Reynel. 8 sangliers ont été prélevés par de jeunes chasseurs âgés de 17 à 40 ans.**

Un magnifique sanglier de 168 kg a été prélevé par François Lepois, le 6 octobre 2019, sur la commune de Guindrecourt aux Ormes.

Après cet événement heureux, partagé par tous les actionnaires, un terrible drame est malheureusement venu endeuiller la petite société, quelques semaines plus tard, avec le décès de l'adjudicataire Didier Brochain.

Nos pensées vont vers son fils Guillaume, également chasseur et actionnaire et bien sûr à toute sa famille.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2019, Dominique Marichal, Président de la société de chasse de Laville aux Bois, a organisé une battue au grand gibier au Bois du Ban, en forêt communale de Laville au Bois.

Dès l'arrivée à son poste, Ludovic Marichal aperçoit un sanglier, à une vingtaine de mètres, qui lui semble énorme !

Surpris, il tire une première fois. Une balle en tête le stoppe net. Par précaution, une seconde balle est tirée pour s'assurer de la mort de ce majestueux ragot. Chasseur depuis l'âge de 16 ans, Ludovic (32 ans), réalise alors qu'il a prélevé le sanglier que tout chasseur souhaiterait rencontrer dans sa vie.

L'animal accusait un poids de 191 kg sur la bascule. Ce n'est pas sans difficultés qu'il a fallu sortir ce géant avec pour seul véhicule le Lada du Président. Ce ragot a longtemps attiré les convoitises car un bon nombre de chasseurs le connaissait. Certains le suivaient depuis juillet. Il dupait les chasseurs et se dérobaient souvent avant le lâcher des chiens.

Cette matinée restera gravée dans la mémoire de nos compères. Félicitations à l'équipe de Laville aux Bois.

# LA RECHERCHE AU SANG DU GRAND GIBIER BLESSÉ

Des stages d'information, d'initiation ou de perfectionnement à la conduite d'un chien de rouge sont organisés par l'UNUCR.

Stage n°1 : 26 au 28 juin 2020 à Benoitte Vaux (Meuse)

Stage n°2 : 4 au 6 septembre 2020 à Viviers (Ardèche)

Stage n°3 : 4 et 18 avril 2020 à Réalville (Tarn et Garonne) stage de proximité homologué UNUCR

La formation du conducteur, l'éducation du chiot relèvent d'un haut niveau de formation. C'est pourquoi, pour chaque session, nous faisons appel à une vingtaine de moniteurs, conducteurs parmi les plus expérimentés actuellement et qui traiteront les sujets suivants :

- Comportement du chasseur
- Choix et éducation du chiot
- Différentes races utilisées
- Aptitudes requises
- Indices de tir et de blessure
- Pratique de la recherche
- Balistique
- Législation, etc...

Les participants peuvent être logés sur place, hébergement et restauration favorisant une convivialité propice aux échanges.

Les frais de stage n°1 et n°2 (hors hébergement et restauration) sont de 100 € pour les plus de 25 ans et sont gratuits pour les moins de 25 ans.



## POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATIONS

Stages n°1 et n°2 : contacter François Magnien  
– 18 Rue de la Louvière – 55100 Haudainville  
francoismagnien@orange.fr

Stage n°3 : contacter Didier Decaunes – Laborie  
Nord – 88200 Montesquieu 06 14 31 64 49  
decaunes.sylvie@orange.fr

Contact local : Claude Berkane 06 84 84 80 16

## COBEVIM

DÉCOUVREZ NOS ARTICLES "CHASSE"

*D'autres références  
en magasin :*

Postes électriques  
Clôtures  
Tondeuses  
Anti-parasites  
Produits d'hygiène...



**CROQUETTES BROKATON  
RUNNER / COMPLET**

*Aliment équilibré adapté  
aux besoins nutritionnels  
des chiens !  
- Sac de 20 kg -*

**GOUDRONS / CRUD**

*Pour attirer le gibier !*



**SEL BLANC / SEL GEMME**  
*Pour la santé du gibier !*



COMMANDES PAR TÉLÉPHONE OU EN MAGASIN :

RN19 - 52800 FOULAIN - Tél. 03 25 31 13 64 - contact@cobevim.com

Catalogue en ligne sur [www.cobevim.com](http://www.cobevim.com)

**PRIX  
ATTRACTIFS**



# DÉBUTS PROMETTEURS

Le samedi 21 décembre 2019, vers 12 h 30, un chasseur de Bannes près de Langres me téléphone pour faire une recherche sur un chevreuil tiré dans la matinée. Je lui réponds que je serai sur place vers 14 h 30.

A mon arrivée, le tireur m'attend et me montre l'anschuss (point d'impact de la réaction de l'animal accusant la balle) en me faisant voir du sang, il me donne quelques renseignements sur le déroulement du tir.

Je sors Nénette de la voiture, ma jeune chienne Rouge de Bavière qui a réussi son épreuve en mai dernier et nous entamons la recherche.

Nénette pose sa truffe sur le sang, prend bien l'odeur de l'animal et part en suivant la piste. A 200 mètres, nous trouvons une reposée bien nette puis nous continuons notre chemin.

Ensuite, nous ne trouvons plus aucun indice et nous quittons les ronces pour du grand bois. Là, des questionnements m'assaillent. Sommes-nous sur la bonne piste ? Nénette arrivera-t-elle malgré son jeune âge à démêler les différentes odeurs ?

Alors, je l'encourage, il faut poursuivre, ne pas lâcher.

- Allez Nénette, il y a du sang là ?

Ah, la chienne fait un crochet puis nous retournons à nouveau dans les ronces. Après une distance d'environ 500 mètres, Nénette ne bouge plus, m'attend en remuant la queue. Le chevreuil est couché à cet endroit. Bravo ma Nénette.



En recherche et surtout avec un jeune chien qui acquière de l'expérience avec le temps et le travail, il est bon de persévérer, de lui donner l'envie de continuer pour retrouver l'animal en détresse.





Récit de Gérard MORAIN  
Conducteur agréé à TORCENAY

*La recherche c'est pas comme les antibio.. C'est systématique*

# Gamm vert

*le goût du jardin*



-  **Vêtements de chasse : Pantalon, veste, chaussures et bottes : remise de 10%**
-  **Accessoires de chasse (januel - beligne) : remise de 10%**
-  **Munitions : remise de 5%, au-delà de 5 boîtes : remise de 10%**
-  **Alimentation chien à partir de 5 sacs : remise de 5%**

Offre valable pour tous les sociétaires de la Fédération des Chasseurs de Haute-Marne sous présentation de la validation du permis de chasser 52.  
Gamm Vert De Bourbonne - Gamm Vert De Saints Geosmes - Gamm Vert De Chaumont - Gamm Vert De Fayl Billot -  
Gamm Vert De Vaux Sous Aubigny - Gamm Vert De Wassy - Gamm Vert De Saint Dizier - Gamm Vert De Joinville

# SANGLIER

## AUX OLIVES À LA TOSCANE

Pour 8 personnes

### Ingrédients

Pour la marinade :

- ④ 1.4 kg d'épaule de sanglier
- ④ 400 ml de vin rouge
- ④ 2 carottes
- ④ 1 branche de céleri
- ④ 1 oignon
- ④ 3 gousses d'ail
- ④ 1 branche de romarin

Pour la cuisson :

- ④ 1 oignon
- ④ 2 carottes
- ④ 1 branche de céleri
- ④ 400 g de tomates concassées
- ④ 150 ml de vin rouge
- ④ 250 ml de bouillon de légumes
- ④ 100 g d'olives noires
- ④ Huile d'olive
- ④ Sel & poivre

La veille, préparez la marinade : coupez la viande en gros morceaux et placez-la dans un plat avec le vin. Ajoutez les carottes, le céleri et l'oignon coupés finement, les gousses d'ail écrasées et le romarin. Couvrez et laissez mariner toute une nuit au réfrigérateur.

Egouttez la viande marinée puis faites-la revenir dans une sauteuse avec un filet d'huile, jusqu'à ce qu'elle soit colorée sur toutes ses faces. Procédez en plusieurs fois puis réservez.



Dans la même sauteuse, faites revenir un oignon préalablement émincé, puis ajoutez les carottes et le céleri coupés en cube. Laissez cuire environ 2 mn. Ajoutez l'ail finement haché, les tomates, le vin, la viande et le bouillon. Assaisonnez de sel et de poivre. Couvrez et laissez mijoter à feu doux pendant environ 1h30. Ajoutez alors les olives et prolongez la cuisson 1h. Vous devez obtenir une viande très tendre.

Bon appétit !

Vous pouvez accompagner ce plat d'une polenta crémeuse ou de pâtes.

**Recette de Chic Chic Chocolat  
pour Je cuisine du gibier**

## DATES À RETENIR

**27 au 30 mars** : 24<sup>ème</sup> édition du Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage de Rambouillet à Mantes la Jolie

**28 et 29 mars** : Expo des Trophées à l'Abbaye d'Auberive

**18 avril** : Formation chasse à l'arc à Chaumont

**25 avril** : Assemblée Générale de la FDC 52 à Nogent

**15 mai** : Formation corvidés à Chaumont

**16 mai** : Formation venaison à Chaumont

**6 juin** : Formation sécurité à Chaumont

**12 au 14 juin** : Game Fair au Parc équestre fédéral de Lamotte-Beuvron

**15 et 16 juin** : Formation piégeage à Chaumont

**5 septembre** : Formation Sécurité à Humbécourt

**5 et 12 septembre** : Formation Garde-Chasse Particulier à Chaumont

# CHASSADAPT

Cette application est un outil moderne mis à disposition des chasseurs pour la gestion adaptative des espèces de gibier soumises à des quotas de prélèvements.

Son utilisation pour enregistrer la réalisation des bécasses est possible mais nécessite pour l'instant de faire un choix au moment de la validation du permis de chasser, entre le support papier (carnet individuel) et l'application Chassadapt.

Plusieurs questions pertinentes ont été posées par les premiers utilisateurs.

- Pourquoi est-ce que toutes les espèces ne sont pas déclarables sur Chassadapt ?
- Comment résoudre la difficulté de visualisation ou l'impossibilité de se connecter ?
- Comment faire si on a oublié son mot de passe ?
- Comment contourner le message "code SMS incorrect" ?



Pour obtenir les réponses, consulter le site Internet [www.fdc52.fr](http://www.fdc52.fr)

Attention une mise à jour par les chasseurs est nécessaire pour disposer d'une version ultérieure à celle du 1er août 2019 (à faire depuis Play Store sur Android et App Store sur Iphone).



## AUBERGE LE COMMERCE

**OUVERT 7/7**

4 Rue de la République - 52310 BOLOGNE - Tél. 03 25 01 42 31

[aubergedepays@auberge-lecommerce.fr](mailto:aubergedepays@auberge-lecommerce.fr) - [www.auberge-lecommerce.fr](http://www.auberge-lecommerce.fr) - [f Auberge le Commerce](https://www.facebook.com/AubergeLeCommerce)

### BULLETIN D'ABONNEMENT POUR UN AN (4 NUMÉROS)

|  |    |
|--|----|
| Nom  |    |
| Prénom   |    |
| Adresse  |    |
|  |    |
|  |    |
| Ci-joint un règlement de 4 € par <input type="checkbox"/> chèque postal <input type="checkbox"/> chèque bancaire |    |
| A  | Le |

Fédération des Chasseurs  
de la Haute-Marne  
16, rue des frères Parisot BP 137  
52004 Chaumont Cedex

Signature,

GRAND PARQUET  
FONTAINEBLEAU



NOUVEAU SPECTACLE  
*Santi Serra*

30-31  
MAI  
2020

# NATURE & VENERIE EN FÊTE

GRAND RASSEMBLEMENT CHASSE ET NATURE

2500 chiens . 150 chevaux . Spectacles et démonstrations en continu



Régionale d'Élevage du Club du Chien d'Ordre . Régionale du Retriever & du Jack Russel  
Club des Fox Terriers et divers Terriers (CFATDT) . Chiens d'arrêt . Chiens de Berger  
Championnat de France du Cheval de Chasse . Amazones . Baptême poneys . Spectacles équestres  
Carrousels . Présentation d'équipages de chasse à courre . Cross par équipage  
Attelages . Fauconnerie . Archerie . Concours de tirs . Concours de trompes de chasse  
Messe de Saint Hubert . Spectacle semi-nocturne

Tarifs : 7€, GRATUIT pour - 12 ans  
Grand village exposants & produits du terroir / Restaurations sur place



Photo © Valérie Thomas Tavernier

